

**Réunion d'information des habitants sur le projet de carrière à Cahaignes
porté par Terreal
Relevé des échanges intervenus**

13 octobre 2022 à la mairie déléguée de Cahaignes

Le principe de cette réunion avait été lancée par l'Association VEXIN NATURE QUALITÉ DE VIE avec le soutien de Thomas Durand, Maire de Vexin-sur-Epte, et de son adjoint en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et de la sécurité, Jérôme Richard, qui y ont participé.

Olivier Chaumier, co-président de l'association, a débuté la réunion en mentionnant la réunion qui s'était tenue le 6 octobre à la Sous-Préfecture des Andelys, sous l'autorité du Sous-Préfet, pour faire le point sur la procédure en cours de demande d'autorisation d'exploiter une carrière d'argile à Cahaignes par la société Terreal. Après avoir rappelé qui avait participé à cette réunion, Olivier Chaumier a présenté l'évolution du projet qui avait été annoncée par les représentants de Terreal, à savoir la confirmation du déplacement de la zone de stockage au nord et le nouveau parcours pour les camions entre Sénancourt et le bas du village, et le découpage de l'exploitation de la carrière en deux phases :

- une première phase, ferme, de 15 ans, s'arrêtant à 330 mètres, au moins, des premières habitations,
- une seconde, optionnelle, sur 8 années supplémentaires, complétant ainsi l'exploitation initialement prévue et s'arrêtant à 150 mètres des premières habitations, étant entendu que cette phase optionnelle nécessiterait une nouvelle consultation du public et des collectivités territoriales concernées avant la prise d'un arrêté d'autorisation complémentaire.

Alain Riou, autre co-président de l'association, a ensuite indiqué que celle-ci s'était clairement positionnée contre le projet de Terreal pour un ensemble de raisons tournant autour de l'extrême proximité du projet de carrière avec le village, des difficultés d'accès direct au réseau routier principal et de la dégradation significative de l'attractivité du village et de son territoire. Il a rappelé les inquiétudes des habitants liées aux nuisances de bruit et de poussières, aux risques sur la santé associés, aux risques de mouvements de sol et de sous-sol, de dévalorisation du patrimoine foncier avec les conséquences sur la sociologie future du village, les atteintes à l'environnement et à la biodiversité, certes moindres dans la version nouvelle du projet, et enfin les atteintes violentes aux paysages.

Le maire de Vexin-sur-Epte, Thomas Durand, a ensuite pris la parole. Il a tenu à rappeler que la commune de Vexin sur Epte n'est pas décisionnaire dans ce dossier : son avis est consultatif, la décision finale revenant au préfet qui est tenu d'examiner les dossiers au regard de la loi. Monsieur le maire est toutefois très attentif à ce projet à fort enjeu pour le territoire.

Les voix de la population et du maire, de par leurs messages respectifs, ont conduit à cette revisite notable du projet. Toutefois, interrogé par la salle, Thomas Durand a réitéré son opposition : il lui apparaît évident que le projet présenté demeure encore trop impactant malgré les avancées sensibles de la dernière version du projet, avec un parcours de camions

qui n'emprunte plus le cœur du bourg, une zone de stockage plus adaptée et une tranche ferme d'exploitation de la carrière limitée à 15 ans. Il a indiqué avoir demandé à Terreal de nouvelles études menées dans la plus grande transparence, auxquelles la commune et l'association seraient associées. Le porteur de projet serait également disposé à se saisir du volet paysager. En effet, dans l'hypothèse où le projet verrait bien le jour, le maire a demandé à Terreal de travailler une recomposition paysagère d'envergure pour dissimuler la carrière, dès le début de l'exploitation, non seulement du village mais de tous les endroits où elle sera visible, ceci afin de pallier au mieux les effets néfastes du projet sur l'attractivité du village. Le maire a ajouté que des compensations seraient en outre négociées avec Terreal. Enfin, il a indiqué avoir demandé aux représentants de l'État d'allonger la durée de l'enquête publique, actuellement prévue sur seulement 15 jours, et souhaite que le dossier final ne soit constitué que sur la base d'une exploitation limitée à 15 ans, ou moins, sur un périmètre réduit en conséquence.

Jérôme Richard est ensuite intervenu pour expliquer que si ce projet devait se concrétiser, Vexin-sur-Epte entendrait bien 1) se prémunir contre tout risque de projet ultérieur en profitant du travail en cours sur le PLU pour instaurer une trame verte sur cette zone « tampon » entre le village et la possible carrière et 2) négocier des retombées économiques à la hauteur des problèmes posés à la commune et à ses habitants.

Tout au long de la réunion publique, la population a pu réagir, de nombreuses questions et remarques ont été faites par des habitants de Cahaignes. La grande hostilité envers le projet de carrière dans son ensemble demeure. La population s'étonne de la poursuite des discussions autour du projet de carrière à Cahaignes alors même que de nombreux élus eurois leur ont affirmé leur soutien.

Avant de clore la séance, le calendrier des étapes suivantes a été communiqué à la population, à savoir :

- l'élaboration de nouvelles études au dernier trimestre 2022,
- l'enquête publique complémentaire à la fin du premier trimestre 2023,
- la prise de décision du Préfet interviendra par la suite.